

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Plast DP17 mortar powder

FS2070

Conformément à la directive CE n °. 1907/2006 (n ° 830/2015)

Date de préparation 05-mars-2018

Date de révision :
10-févr.-2021

Numéro de révision: 2.0

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Plast DP17 mortar powder

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Coating solution

Utilisations déconseillées Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Contacter le fabricant

c/o DeLaval International AB
PO BOX 39
147 21 Tumba
Sweden
Tel + 46 08-530 66 000
Email MSDS.EU@delaval.com

Fournisseur

France: DeLaval
Omega Parc Bat. 5
3 Bd Jean Moulin - CS40504
78997 Elancourt
France
Tel: (1) 3081 8002

Belgique/Luxembourg:
DeLaval N.V.
Industriepark-Drongen 10
9031 Gent
Belgium
Tel. +32 9 280 91 21

Suisse: DeLaval AG
Munchrutistrasse 2
6210 Sursee
Switzerland
Tel (41) 926 6611

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

France:
(33) 1 4005 4848

Belgique:
Antipoison Center - Tel - +32 (0) 70 245 245

Luxembourg:
+352 8002 5500

Suisse:
(41) 44 251 51 51 (short number 145)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

Toxicité aquatique chronique	Catégorie 2. (H411)
------------------------------	---------------------

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément le règlement (CE) n° 1272/2008

Hazard Pictogram(s)



Mentions de danger

Mentions de danger spécifiques de l'UE

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
 EUH208 - Contient (Peroxyde de dibenzoyle). Peut produire une réaction allergique

Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants
 P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
 P391 - Recueillir le produit répandu
 P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

2.3. Autres dangers

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB)

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT)

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Mélange

Nature chimique de la préparation.

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification CLP	Numéro d'enregistrement REACH
Diphenyl tolyl phosphate	247-693-8	26444-49-5	0.5 - 2.5	Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) Acute Tox. 4 (H302)	Aucune donnée disponible
Titane(dioxyde de)	236-675-5	13463-67-7	<= 0.5	/	01-2119489379-17
Peroxyde de dibenzoyle	202-327-6	94-36-0	<= 0.5	Org. Perox. B (H241) Aquatic Acute 1 (H400) (M=10) Aquatic Chronic 1 (H410) (M=10) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens 1 (H317)	01-2119511472-50-XX XX

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours.

Contact oculaire

Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact avec la peau	Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin.
Ingestion	Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus	D'après notre expérience et les informations qui nous sont accessibles, le produit n'a aucun effet nocif lorsqu'il est utilisé et manipulé de la façon indiquée.
Effets retardés	Aucun(e) connu(e).
Effets d'une surexposition	Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin	Traiter les symptômes.
-------------------------	------------------------

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés	Dioxyde de carbone (CO2), poudre sèche, Eau, Mousse résistant à l'alcool
Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Aucun(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	Aucun(e) en particulier.
--	--------------------------

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection et précautions pour les pompiers Utiliser un équipement de protection individuelle.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles	Mettre en place une ventilation adaptée.
Autres informations	Voir Section 12 pour plus d'informations

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir Section 12 pour plus d'informations
Équipement de protection individuel, voir section 8
SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Manipulation	Mettre en place une ventilation adaptée.
Remarques générales en matière d'hygiène	Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage	Conservé le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé.
-----------------	---

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Scénario d'exposition	Sans objet
Autres recommandations	Sans objet

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle**

Nom chimique	UE	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Peroxyde de dibenzoyle 94-36-0			TWA: 5 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³ Peak: 5 mg/m ³
Titane(dioxyde de) 13463-67-7		TWA: 10 mg/m ³ TWA: 4 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	Skin
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Peroxyde de dibenzoyle 94-36-0		TWA: 5 mg/m ³		TWA: 5 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³
Titane(dioxyde de) 13463-67-7		TWA: 10 mg/m ³			TWA: 6 mg/m ³
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Peroxyde de dibenzoyle 94-36-0	STEL: 10 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³	STEL: 5 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³	STEL: 10 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³ STEL: 15 mg/m ³
Titane(dioxyde de) 13463-67-7	STEL: 10 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³	TWA: 3 mg/m ³	TWA: 10.0 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 4 mg/m ³ STEL: 30 mg/m ³ STEL: 12 mg/m ³
Nom chimique	Suède	Bulgary	Estonie	Hongrie	Croatie
Titane(dioxyde de) 13463-67-7					GVI: 10 ppm (U) - 4 mg/m ³ (R)

Niveau dérivé sans effet (DNEL)
Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible
Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux
Protection de la peau
Protection des mains
Protection respiratoire

lunettes de sécurité avec protections latérales.
Porter des gants/des vêtements de protection.
caoutchouc butyle, Gants, (EN 374)
En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants. Type P1.
Aucune information disponible.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Poudre
Aspect -
Odeur Léger/légère
Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété

pH Aucune donnée disponible
Point/intervalle de fusion Aucune donnée disponible
Point/intervalle d'ébullition Aucune donnée disponible
Point d'éclair Sans objet
Limite supérieure d'explosivité Indéterminé(e)(s)
Limite inférieure d'explosivité Indéterminé(e)(s)
Pression de vapeur Sans objet
Densité de vapeur Sans objet
Hydrosolubilité Insoluble dans l'eau
Solubilité dans d'autres solvants Aucune donnée disponible
Coefficient de partage : n-octanol/eau Indéterminé(e)(s)
Température d'auto-inflammabilité Sans objet
Température de décomposition Aucune donnée disponible
Viscosité Aucune donnée disponible

Propriétés explosives
Propriétés comburantes

N'est pas un explosif
Sans objet

9.2. Autres informationsMasse volumique apparente 1.35 g/cm³**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. Réactivité**

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique**Stabilité**

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses**Possibilité de réactions dangereuses**

aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Tenir hors de portée des enfants.

10.5. Matières incompatibles**Matières incompatibles**

Bases, Amines, Acides forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

aucun dans les conditions normales d'utilisation.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë****Inhalation**

Aucune information disponible.

Contact oculaire

Aucune information disponible.

Contact avec la peau

Aucune information disponible.

Ingestion

Aucune information disponible.

Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
Diphenyl tolyl phosphate	= 1420 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	
Titane(dioxyde de)	> 10000 mg/kg (Rat)		
Peroxyde de dibenzoyl	= 6400 mg/kg (Rat) = 7710 mg/kg (Rat)		>24.3 mg/l (rat) (4h)

Irritation

Aucune information disponible.

Corrosivité

Aucune information disponible.

Sensibilisation

Aucune information disponible.

Effets mutagènes

Ne contient pas de composé listé comme mutagène.

Effets cancérogènes

Aucun(e) connu(e).

Effets sur la reproduction

Aucun(e) connu(e)

Effets sur le développement

Aucun(e) connu(e)

STOT - exposition unique

Aucune information disponible

STOT - exposition répétée

Aucune information disponible

Danger par aspiration

Aucune information disponible

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1. Toxicité****Effets d'écotoxicité**

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Microtox	Daphnie
Diphenyl tolyl phosphate	0.7: 4 h Ankistrodesmus falcatus mg/L EC50			
Peroxyde de dibenzoyl		LC(50) = 2 mg/l (96h)		

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

Nom chimique	Coefficient de partage
Diphenyl tolyl phosphate	4.5

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucun(e) connu(e).

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus / produits non utilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés Éliminer conformément aux réglementations locales.

No de déchet suivant le CED 01 04 09 waste sand and clays
15 01 01 paper and cardboard packaging

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**IMDG/IMO****14.1 N° ONU**

3077

14.2 Nom d'expédition3077 - Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a (Diphenyl tolyl phosphate, Triphenyl phosphate)
9**14.3 Classe de danger****14.5 Danger pour l'environnement**

Danger pour l'environnement

14.4 Groupe d'emballage

III

14.6 Dispositions spéciales

Warning: Miscellaneous dangerous substances and articles.

· Danger code (Kemler): 90

· EMS Number: F-A,S-F

· Stowage Category A

· Stowage Code SW23 When transported in BK3 bulk container, see 7.6.2.12 and 7.7.3.9.

Aucune information disponible

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC**14.8 Informations supplémentaires**

· Limited quantities (LQ) 5 kg

· Excepted quantities (EQ) Code: E1

Maximum net

quantity per inner packaging: 30 g

Maximum net

quantity per outer packaging: 1000 g

ADR/RID**14.1 N° ONU**

3077

14.2 Nom d'expédition3077 - Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a (Diphenyl tolyl phosphate, Triphenyl phosphate)
9**14.3 Classe de danger****14.4 Groupe d'emballage**

III

14.5 Danger pour l'environnement

Danger pour l'environnement

14.6 Dispositions spéciales

Warning: Miscellaneous dangerous substances and articles.

· Danger code (Kemler): 90

· EMS Number: F-A,S-F

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC	<ul style="list-style-type: none">· Stowage Category A· Stowage Code SW23 When transported in BK3 bulk container, see 7.6.2.12 and 7.7.3.9 Aucune information disponible
14.8 Informations supplémentaires	<ul style="list-style-type: none">· Limited quantities (LQ): 5 kg· Excepted quantities (EQ) Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 g Maximum net quantity per outer packaging: 1000 g <ul style="list-style-type: none">· Transport category 3
IATA/CAO	
14.1 N° ONU	3077
14.2 Nom d'expédition	3077 - Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a (Diphenyl tolyl phosphate, Triphenyl phosphate)
14.3 Classe de danger	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Danger pour l'environnement
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC	Aucune information disponible
14.8	

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classification allemande WGK Classe dangereuse pour l'environnement aquatique = 1 (auto-classification)

Inventaires internationaux

EINECS/ELINCS All components are listed or exempted

Autres

Directive 2012/18/EU

Named dangerous substances - ANNEX I None of the ingredients is listed.

Seveso category E2 Hazardous to the Aquatic Environment

Qualifying quantity (tonnes) for the application of lower-tier requirements 200 t

Qualifying quantity (tonnes) for the application of upper-tier requirements 500 t

Légende

EINECS/ELINCS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H241 - Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Key or legend to abbreviations and acronyms

Org. Perox. B: Organic peroxides – Type B

Acute Tox. 4: Acute toxicity – Category 4

Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation – Category 2

Skin Sens. 1: Skin sensitisation – Category 1

Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - acute aquatic hazard – Category 1

Aquatic Chronic 1: Hazardous to the aquatic environment - long-term aquatic hazard – Category 1

Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - long-term aquatic hazard – Category 2

Principales références de la littérature et sources de données

www.ChemADVISOR.com/

Date de préparation 05-mars-2018

Date de révision : 10-févr.-2021

Numéro de révision: 2.0

Remarque sur la révision:

Motif de la révision Update Section: 3

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité